

AVIS

A COMPTER DE CE JOUR ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE L'EAU POTABLE EST EXCLUSIVEMENT ET UNIQUEMENT RESERVEE POUR LA CONSOMMATION COURANTE ET DE FACON RAISONNABLE.

IL EST INTERDIT

-DE LAYER LES VOITURES

-DE LAYER LES EXTERIEURS (TERRASSES, RUELLES, ETC.)

- D'ARROSER LES FLEURS ET JARDINS

FAIT EN MAIRIE LE 13 AOÛT 2021

LE MAIRE

